

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Marché n°25S0010 Travaux de déminéralisation et de végétalisation des cours d'écoles - Lot 6 Groupe scolaire Chopin - Avenant n°1

N° : VA_DEC2025_575
Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu les articles L2194-1-2°, R2194-2 et R2194-3 : « Des travaux, fournitures ou services supplémentaires sont devenus nécessaires » du code de la commande publique.

décidons

De conclure avec la société RAMERY TRAVAUX PUBLICS domiciliée à LOMPRET (59840), l'avenant n°1 du lot 6 Groupe scolaire Chopin du marché « Travaux de déminéralisation et de végétalisation des cours d'écoles » afin de tenir compte de la suppression de certaines prestations et de l'ajout de nouvelles prestations.

Aux prestations initiales du marché sont supprimées des prestations pour un montant de 17 878,50 € HT.

Aux prestations initiales du marché sont ajoutées des prestations pour un montant de 22 735,00 € HT.

Soit au total une plus-value de 4 856,90 € HT (quatre mille huit cent cinquante-six euros et quatre-vingt-dix centimes d'euros hors taxes).

Montant initial du marché : 99 327,00 € HT

Montant de l'avenant : 4 856,90 € HT représentant une hausse de 4,89%

Nouveau montant du marché : 104 183,90 € HT

Imputation budgétaire : 2128 213 2510 GSCHOP

Politiques publiques (domaine-action-activité) : 02.2.1 Entretien des espaces verts, 15.3.1 Enseignement primaire public

Fait à Villeneuve d'Ascq
le vendredi 8 août 2025

Le Maire,
Gérard CAUDRON

Date AR Préfecture :

Pour le Maire empêché,
Maryvonne Girard
Première adjointe

